

Province de Québec,
MRC de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 3 décembre 2019, à 20 h, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents, M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Robert Émond et Stéphane Mélançon, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

2019-12-233

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point suivant à la rubrique Affaires nouvelles :

12.1 Résolution relative au report de l'adoption du projet de loi 40 modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du Registre des déclarations visées par la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et par le règlement numéro 581-2018 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-David.

Ce registre ne contient aucune inscription.

2019-12-234

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 26 novembre 2019

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 26 novembre 2019;

Considérant que les délibérations inscrites à ces procès-verbaux reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Gilles Hébert et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2019 et celui de la séance extraordinaire du 26 novembre 2019 soient adoptés tel que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Lecture du rapport financier au 31 octobre 2019.

Suivi des différents comités par les membres du Conseil

La conseillère Colette Lefebvre-Thibeault mentionne que la bibliothèque sera fermée durant la période des fêtes et souligne qu'une demande d'aide financière a été présentée à la Caisse Desjardins des Chênes. Elle indique avoir assisté à l'assemblée de l'Association des Loisirs, tenue le 19 novembre dernier, au cours de laquelle la présentation d'une demande d'aide financière de 3500 \$ à la Caisse Desjardins des Chênes, en lien avec la resurfaçeuse, a été autorisée. Elle précise également qu'un montant de 260 \$ a été consenti pour défrayer le coût de location

de la salle de l'école pour la tenue de l'activité Zumba organisée chaque semaine par Mme Mélanie Parenteau. Elle termine son intervention en mentionnant les activités prévues au Centre récréatif au cours des prochaines semaines; notamment la soirée *Ailes de poulet* le 17 janvier prochain pour laquelle les billets sont disponibles dès maintenant au coût de 10 \$ et au coût de 12 \$ à la porte, le tournoi de hockey du 1^{er} février qui regroupera des participants de 20 à 60 ans ainsi que la Fête de l'Hiver qui se déroulera le 29 février 2020.

Le conseiller Gilles Hébert souligne que les trois afficheurs de vitesse installés au début de la zone d'urbanisation permettent de constater que plusieurs usagers de la route ne respectent pas les limites de vitesse indiquées. Il mentionne que les communications avec l'agent-parrain de la Sûreté du Québec se font rares et espère une intervention de la part du maire qui permettra de rétablir les choses. Il indique que le Service de sécurité incendie a effectué le ramassage de plusieurs barils vides laissés en bordure du 5^e Rang et sollicite l'aide de la population afin de retrouver la ou les personnes qui auraient posé ce geste. Il ajoute que le Service a répondu à trois demandes d'entraide et que les pompiers ont assuré la sécurité lors de la Fête de l'Halloween. Leur aide a également été requise lors de la tempête de vent de novembre dernier qui a eu comme conséquence de priver plusieurs foyers d'électricité. Il termine son intervention en soulignant que les visites de prévention des risques élevés et faibles sont terminées et amorce une brève discussion en lien avec les solutions pouvant être apportées afin de régler le problème des batteries de la plate-forme élévatrice de l'édifice municipal.

La conseillère Linda Cournoyer mentionne avoir participé à l'activité Halloween qui avait dû être reportée de deux semaines en raison de la panne d'électricité du 2 novembre dernier et avoir assisté à l'assemblée de ComUnité tenue le 26 novembre. Elle souligne que l'organisme a répondu positivement à une demande d'aide financière de Destination Saint-David en lien avec le Noël municipal du 14 décembre prochain auquel plus d'une cinquantaine d'enfants sont inscrits. Elle termine en soulignant qu'elle a été dans l'impossibilité d'assister à la réunion du Comité régional de la famille de la MRC de Pierre-De Saurel

Le conseiller Robert Émond mentionne qu'il a participé au Marché de Noël et assisté à la réunion de l'Association des Loisirs du 19 novembre dernier.

Le conseiller Stéphane Mélançon revient sur la réunion de ComUnité du 26 novembre dernier au cours de laquelle il a été question du succès de l'activité Halloween malgré un report de deux semaines et des préparatifs en lien avec les célébrations de la Fête Nationale 2020. Il mentionne que la Guignolée 2019 se tiendra le 7 décembre prochain, précise que le Service d'entraide a reçu 15 demandes d'aide et que les denrées qui seront distribuées le 21 décembre prochain permettront d'aider 44 personnes dans le besoin comparativement à 34 en 2018. Il termine en soulignant que les gens peuvent apporter leur don en denrées ou en argent à l'hôtel de ville.

M. le Maire revient sur la 1^{ère} édition du Marché de Noël qui s'est tenue le 23 novembre dernier en l'église de Saint-David et qui a connu un franc succès. Il remercie les bénévoles qui ont participé de près ou de loin à cette réussite et souligne l'excellent travail effectué par la coordonnatrice en loisir Vickie Larouche. Il est souligné que la liste des gagnants du tirage organisé dans le cadre du Marché de Noël sont affichés sur la page Facebook de l'événement. Le maire mentionne que le comité formé pour le Marché de Noël se rencontre la semaine prochaine pour discuter des points à améliorer pour la 2^e édition qui se tiendra en novembre 2020. Il poursuit en décrivant brièvement les travaux en lien avec l'immeuble du 33, rue Principale qui seront réalisés

avant la période des fêtes, soit la confection d'un perron et d'une rampe d'accès en béton ainsi que le remplacement de la porte avant. Il rappelle que cet immeuble sera disponible pour location durant la période des fêtes et précise la reprise des travaux en janvier 2020. Il termine son intervention en mentionnant qu'il a assisté à de nombreuses rencontres en lien avec la préparation du budget 2020 de la MRC de Pierre-De Saurel.

Paiement des comptes

2019-12-235

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 77 787,80 \$ et des comptes payés pour un montant de 52 709,35 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil prend connaissance de la correspondance figurant au registre de correspondance du mois de décembre 2019.

AVIS DE MOTION
ET DÉPÔT DE
RÈGLEMENT

Le conseiller Gilles Hébert donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil un projet de règlement sera présenté, pour adoption, afin de décréter l'imposition des taxes pour l'année 2020.

Il profite de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

AVIS DE MOTION
ET DÉPÔT DE
RÈGLEMENT

La conseillère Linda Cournoyer donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement sera présenté, pour adoption, afin de modifier le règlement numéro SI-1201-2009 relatif à la prévention des incendies.

Elle profite de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

AVIS DE MOTION
ET DÉPÔT DE
RÈGLEMENT

La conseillère Colette Lefebvre-Thibeault donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement concernant la revitalisation de certains secteurs sera présenté pour adoption.

Elle profite de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

2019-12-236

Adoption du rapport annuel sur la gestion de l'eau

Attendu que la directrice générale a remis aux membres du conseil municipal une copie du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil accepte le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-12-237

Création d'une réserve financière pour le financement de dépenses liées à des travaux de voirie

Considérant que la Municipalité de Saint-David est compétente en matière de voirie et est responsable de l'entretien des chemins municipaux situés sur son territoire;

Considérant que la Municipalité de Saint-David peut, conformément aux articles 1094.7 et suivants du *Code municipal du Québec*, créer au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière pour le financement des dépenses liées à la fourniture du service de la voirie;

Considérant que des travaux de voirie, incluant notamment le resurfaçage de chaussée doivent être effectués régulièrement et représentent des déboursés importants;

Considérant que le conseil juge opportun de se doter d'une réserve financière afin d'étaler le financement des dépenses liées à l'exécution de travaux de voirie et ainsi éviter d'imposer une compensation importante aux citoyens de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu par ce Conseil :

De créer, au profit de l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-David, une réserve financière d'une durée indéterminée visant le financement de travaux de voirie lorsque requis, notamment, des travaux visant le resurfaçage de la chaussée;

D'affecter annuellement un montant de 150 000 \$ à la dotation de cette réserve ainsi que les intérêts générés par les sommes ainsi versées, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant projeté de 300 000 \$;

D'imposer et de prélever chaque année sur les immeubles imposables de tout le territoire de la municipalité une taxe foncière au taux prévu dans le règlement de taxation de la municipalité pour la constitution de cette réserve financière;

D'affecter, à la fin de l'existence de la réserve et le cas échéant, tout excédent au fonds général de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-12-238

Modification de l'entente relative aux loisirs et prévoyant la fourniture de services

Considérant que la Municipalité de Saint-David et les municipalités de Saint-Robert et Yamaska ont conclu en 2017 une entente relative aux loisirs et prévoyant la fourniture de services;

Considérant que la municipalité de Saint-David et les municipalités de Saint-Robert et Yamaska acceptent, d'un commun accord, de modifier l'entente relative aux loisirs présentement en vigueur;

Considérant que les clauses de la nouvelle entente seront identiques à l'entente relative aux loisirs et prévoyant la fourniture de services présentement en vigueur à l'exception de l'organisation du temps de travail et de la répartition des coûts engendrés;

Considérant qu'une copie de l'entente relative aux loisirs et prévoyant la fourniture de services a été remise à chaque membre du Conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil :

- approuve la conclusion d'une nouvelle entente relative aux loisirs et prévoyant la fourniture de services qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et qui se renouvellera pour des périodes successives de trois ans à partir du 1^{er} janvier 2023 à moins que l'une des parties à l'entente n'informe les autres parties de son intention d'y mettre fin, et ce, au moins six (6) mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement;
- autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à cette entente;
- mandate le maire et la directrice générale pour siéger sur le comité de coordination qui verra à étudier toute question se rapportant à l'objet de l'entente, soumettre au Conseil municipal toute recommandation jugée utile, surveiller le respect des engagements de chacune des municipalités parties à l'entente et assurer une planification optimale des diverses activités de loisir.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-12-239

Renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité

Considérant que la municipalité est devenue membre de la Mutuelle des Municipalités du Québec;

Considérant que la proposition transmise par la Mutuelle des Municipalités du Québec le 3 octobre 2019 regroupe les assurances de la municipalité, de l'Association des Loisirs de Saint-David et de l'organisme ComUnité;

Considérant qu'une copie des documents de renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité a été remise aux membres du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil procède au renouvellement des assurances de la municipalité avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour la période du 31 décembre 2019 au 30 décembre 2020, pour un montant total de prime estimé à 34 883\$, et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-130-00-422, 02-190-00-422, 02-190-00-423, 02-220-00-421, 02-220-00-424, 02-220-00-429, 02-320-00-424, 02-415-00-422 et 02-701-30-422.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-12-240

Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2020

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui se tiendront le **mardi** et qui débiteront à 20 h :

- | | | |
|--------------|--------------|----------------------------|
| - 14 janvier | - 4 février | - 3 mars |
| - 7 avril | - 5 mai | - 2 juin |
| - 7 juillet | - 18 août | - 15 septembre |
| - 6 octobre | - 3 novembre | - 1 ^{er} décembre |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-12-241

Fermeture des bureaux administratifs pendant la période des fêtes

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil autorise la fermeture des bureaux administratifs durant la période des fêtes, soit du 19 décembre 2019 (18 h) au 6 janvier 2020 (8 h 30).

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-12-242

Inscription de la directrice générale à une formation de l'ADMQ

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription au montant de 277 \$ plus taxes ainsi que les frais de participation de la directrice générale à la formation *Accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal : truc et astuces pour mieux s'y retrouver* offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec le 11 mars 2020 à Drummondville, et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-130-00-310 et 02-130-00-454.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-12-243

Demande d'appui pour la création d'un nouveau fonds visant à financer la réfection du réseau routier local

Considérant que de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

Considérant que des municipalités en milieu rural ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

Considérant que le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon)

ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- La capacité de payer des municipalités;
- L'accès difficile aux programmes existants;
- Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- La pérennité des infrastructures.

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu :

Que la Municipalité de Saint-David appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

Que la municipalité de Saint-David participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieu rural et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- La capacité de payer des municipalités;
- L'accès difficile aux programmes existants;
- Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre des Transports avec copie au député de Richelieu afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de participation financière soumise par Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu et décident de ne pas y donner suite.

2019-12-244

Demande d'aide financière présentée par le Service d'entraide de Saint-David

Considérant les objectifs que s'est donné le Service d'entraide de Saint-David;

Considérant que le Service d'entraide de Saint-David a fourni un rapport détaillé de ses revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil accorde une somme de mille cinq cents dollars (1 500 \$) au Service d'entraide de Saint-David pour l'année 2019 et affecte cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-999.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-12-245

Identification des priorités d'actions 2020-2021 pour la Sûreté du Québec

Considérant que les membres du Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de Pierre-De Saurel doivent définir les priorités d'intervention de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu de transmettre au Comité de sécurité publique de la MRC les priorités d'actions de la SQ suggérées par le Conseil de la Municipalité de Saint-David pour 2020-2021 :

- Augmentation de la présence policière sur tout le territoire afin de faire appliquer la réglementation relative à la circulation lourde et les limites de vitesse, particulièrement aux entrées du périmètre urbain;
- Intervention musclée contre la culture de cannabis;
- Travail de prévention à l'école et au centre récréatif.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-12-246

Demande d'achats soumise par le directeur du Service de sécurité incendie

Considérant la demande d'achats soumise par le directeur du Service de sécurité incendie;

Considérant que cette demande concerne l'achat de deux chapeaux pour pompier;

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil autorise l'achat de deux chapeaux pour pompier, au montant de 574,88 \$ taxes incluses, auprès de CMP Mayer inc., et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02 220 00-650.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-12-247

Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale 2018-2021 – volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale provinciale (PPA-CE)

Considérant que ce Conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du programme d'aide à la voirie locale;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Pour ces motifs, il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu :

Que ce Conseil approuve les dépenses, au montant de 23 761,81 \$, pour les travaux exécutés dans le Chemin Dufresnes et le rang Saint-Patrice pour un montant subventionné de 20 500 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le Chemin Dufresnes et le rang Saint-Patrice dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-12-248

Résolution relative au type de répartition pour travaux d'entretien ou d'aménagement dans divers cours d'eau

Considérant que des travaux d'entretien ou d'aménagement sont prévus dans trois cours d'eau du territoire de Saint-David au cours de l'année 2020;

Considérant que la municipalité doit établir le mode de répartition du coût de ces travaux d'entretien ou d'aménagement;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil informe la MRC de Pierre-De Saurel que tout coût résultant de l'entretien ou de l'aménagement des cours d'eau concernés sera réparti aux propriétaires des immeubles situés dans le bassin versant concerné par les travaux à l'intérieur du territoire de Saint-David et que les frais pour les superficies à caractère public telles que les voies de circulation, propriété de la municipalité, seront affectés au fonds général de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-12-249

Demande d'autorisation pour la saison 2019-2020 au Club des Neiges Sorel-Tracy inc.

Considérant que le Club des Neiges Sorel-Tracy inc. sollicite l'autorisation de la municipalité pour la circulation des motoneiges sur les rues Campbell et Thérroux, le long d'une partie de la rue de la Rivière-David et sur une partie du rang Sainte-Cécile;

Considérant que le Club des Neiges Sorel-Tracy inc. sollicite également l'autorisation de traverser le 13e Rang, à proximité du numéro civique 160, la route 122, à proximité du numéro civique 266, la rue Principale, à proximité de l'intersection de la rue Campbell, la rue Thérroux, derrière le cimetière, le rang Vivian, à proximité du numéro civique 180 et le rang Caroline à proximité du numéro civique 230;

Considérant que les motoneiges circuleront sur la chaussée sur une distance inférieure à 500 mètres;

Considérant que la circulation sur la chaussée devra se faire conformément à la Loi sur les véhicules hors route et selon le Code de la sécurité routière ainsi que dans le respect du voisinage;

Considérant que le Club des Neiges Sorel-Tracy inc. devra obtenir auprès du ministère des Transports les autorisations requises pour permettre la circulation des motoneiges sur les routes sous sa juridiction;

Considérant que la circulation des motoneiges sur la rue Thérroux devra se faire sans laisser une accumulation de neige sur la chaussée;

Considérant que le Club des Neiges Sorel-Tracy inc. devra s'assurer que la traverse des rangs ne laisse pas de terre dans les fossés;

Considérant que le Club des Neiges Sorel-Tracy inc. devra installer des panneaux relatifs au respect du voisinage ainsi que l'ensemble des panneaux requis pour permettre la circulation sécuritaire des motoneiges;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil accorde au Club des Neiges Sorel-Tracy inc., pour la saison 2019-2020, la permission de traverser et de circuler sur la chaussée des rangs et

rues qui sont sous la responsabilité de la municipalité aux endroits mentionnés dans la demande et aux conditions énoncées dans la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-12-250

Résolution relative au report de l'adoption du projet de loi 40 modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a déposé le 1^{er} octobre dernier le projet de loi no 40 modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT que selon les informations reçues, M. Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a déjà fait part de son intention de procéder rapidement dans ce dossier compte tenu qu'il prévoit abolir les postes des commissaires scolaires à la fin du mois de février prochain;

CONSIDÉRANT que l'éducation au Québec est reconnue comme l'une des assises du développement régional et des communautés;

CONSIDÉRANT que le premier objectif à l'égard de l'éducation devrait être d'améliorer les services aux élèves;

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel prône, par ses politiques en vigueur sur son territoire la promotion des saines habitudes de vie et un développement du territoire harmonieux;

CONSIDÉRANT que ces différentes politiques et leurs objectifs ont pour but de favoriser dans les municipalités tant urbaines que rurales l'occupation et la vitalité des territoires tel que le requiert la stratégie gouvernementale en ce sens;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux, sur la base des pertes subies lors de la récente réforme majeure touchant le milieu de la santé, s'inquiètent des incertitudes liées à des aspects qui doivent être documentés davantage tels que :

- les effets néfastes d'une centralisation des pouvoirs qui éloigneraient de notre territoire de MRC la prise de décisions;
- le maintien de l'équité en matière de services et de ressources pour l'ensemble des élèves des écoles de notre territoire de MRC, et notamment pour ceux des petites municipalités rurales;
- la provenance et la gestion des revenus des taxes scolaires;
- la question de l'imputabilité des personnes qui auront la responsabilité de gérer ces taxes scolaires.

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-David demande au gouvernement du Québec :

- de reporter l'adoption du projet de loi 40;
- de procéder, à une vaste consultation sur l'avenir de l'éducation au Québec et sur le meilleur mode de gouvernance visant à assurer la réussite scolaire;
- et de fournir les réponses aux nombreuses questions inquiétantes qui demeurent, encore aujourd'hui, sans réponse.

Que copie de la présente résolution soit transmise au président de la Fédération des commissions scolaires du Québec, au ministre de l'Éducation et l'Enseignement supérieur; au député provincial de Richelieu, à la Commission scolaire de Sorel-Tracy ainsi qu'à la MRC de Pierre-De Saurel et aux municipalités qui la composent.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2019-12-251

Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault, que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière